



Mise en œuvre de la Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers

Commission de services policiers d'Ottawa:
le 25 mars 2024

OTTAWA
POLICE

Le 1^{er} avril 2024 a été proclamé comme date officielle d'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers*.

À l'heure actuelle, en Ontario, vingt-six règlements ont été déposés dans le cadre de la LSCSP, sous réserve de modifications. On prévoit que d'autres règlements soient déposés; on ignore néanmoins quand cela sera fait.

Dès que la LSCSP entrera en vigueur, elle remplacera la *Loi sur les services policiers*. Parmi les changements importants, on compte:

- Mise à jour des devoirs et des pouvoirs du solliciteur général;
- Établissement de l'autorité de l'inspecteur général des services policiers;
- Exigences actualisées pour la prestation des services policiers;
- Mise à jour des normes provinciales et des exigences liées à la formation;
- Changements apportés à la procédure disciplinaire de la police et des organismes provinciaux de surveillance.

- Travailler en liaison avec des experts en la matière afin d'identifier les changements procéduraux et opérationnels nécessaires;
- Une fois les résultats visés identifiés, s'affairer à établir leur calendrier;
- Mise en œuvre d'une procédure d'établissement des rapports d'avancement;
- Respect, valeurs, et inclusion;
- Services financiers;
- Bureau de l'élaboration des politiques;
- Services juridiques.



**SERVICE DE POLICE D'OTTAWA
OTTAWA POLICE SERVICE**

*Un partenaire fiable de la sécurité communautaire
A Trusted Partner in Community Safety*